

**FCP de droit français**

**AMPLEGEST PRICING  
POWER US**

**RAPPORT ANNUEL**

au 30 décembre 2022

**Société de gestion : AMPLEGEST  
Dépositaire : CACEIS Bank  
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit**

AMPLEGEST - 50 Boulevard Haussmann - 75009 - Paris

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	13
4. Informations réglementaires	18
5. Certification du Commissaire aux Comptes	27
6. Comptes de l'exercice	32
7. Annexe (s)	51
Information SFDR	52

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## AMPLEGEST PRICING POWER US

### Part AC (FR0011382225)

Cet OPCVM est géré par AMPLEGEST

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Amplegest Pricing Power US, a pour objectif d'offrir une performance nette annualisée supérieure à celle de l'indice S&P500 Total Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans, tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres. Le fonds est classifié « article 8 » au sens du règlement SFDR.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le fonds est exposé au minimum à 60% de son actif net en actions des marchés nord-américains, et pourra investir sans contrainte sectorielle, ni de taille de capitalisation boursière.

La sélection des investissements repose sur :

- Une analyse stratégique pour identifier les sociétés qui répondent aux caractéristiques Pricing Power et qui s'effectue via huit critères quantitatifs et qualitatifs : les barrières à l'entrée de la société, les marchés finaux et leur potentiel de croissance, l'environnement concurrentiel et l'évolution des parts de marché du groupe, la qualité d'exécution du management, la création de valeur des politiques d'acquisition et/ou de cession, la croissance des ventes, l'évolution des marges et l'évolution de la croissance de la profitabilité. Pour être éligible à l'investissement, une valeur doit répondre à six critères sur les huit.
- Une analyse financière de la valorisation de la société et de sa solidité financière
- Une analyse extra-financière de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites et qui porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille.

A l'issue de cette analyse, on obtient pour chaque valeur une note ESG dans l'outil Gest World (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière) qui porte sur les trois piliers de l'ESG et couvre dix thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit, etc. L'approche ESG retenue présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires intégrés dans le modèle interne de notation qui disposent également d'un pilier évolutif. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.

Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activité.

La note ESG moyenne pondérée du fonds doit-être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien-notées (approche en amélioration de note).

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Afin de gérer la trésorerie et de protéger la performance du fonds selon les circonstances de marché, des OPCVM d'instruments de taux, des titres obligataires et des titres de créance négociables, de nature privée ou publique et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille dans la limite de 25% de l'actif.

Amplegest Pricing Power US pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts d'OPCVM et FIA français ou européens.

Le FCP est soumis au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

Le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice (dans la limite de 10%) et avoir recours à l'emprunt espèce.

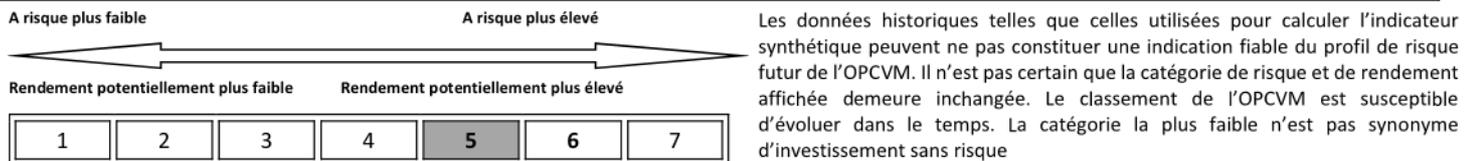
Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés/organisés, dans le but de couvrir et/ou exposer le portefeuille partiellement au risque actions, risque de taux et partiellement ou totalement le risque de change, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Le FCP capitalise ses revenus.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [ 5 ] :

Le FCP se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de sa forte exposition aux marchés actions.

#### Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit :** Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque est amplifié par l'utilisation de titres spéculatifs ou non notés.

**Risque de liquidité :** Le FCP pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## AMPLEGEST PRICING POWER US

### Part IC (FR0011382233)

Cet OPCVM est géré par AMPLEGEST

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Amplegest Pricing Power US, a pour objectif d'offrir une performance nette annualisée supérieure à celle de l'indice S&P500 Total Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans, tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres. Le fonds est classifié « article 8 » au sens du règlement SFDR.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le fonds est exposé au minimum à 60% de son actif net en actions des marchés nord-américains, et pourra investir sans contrainte sectorielle, ni de taille de capitalisation boursière.

La sélection des investissements repose sur :

- Une analyse stratégique pour identifier les sociétés qui répondent aux caractéristiques Pricing Power et qui s'effectue via huit critères quantitatifs et qualitatifs : les barrières à l'entrée de la société, les marchés finaux et leur potentiel de croissance, l'environnement concurrentiel et l'évolution des parts de marché du groupe, la qualité d'exécution du management, la création de valeur des politiques d'acquisition et/ou de cession, la croissance des ventes, l'évolution des marges et l'évolution de la croissance de la profitabilité. Pour être éligible à l'investissement, une valeur doit répondre à six critères sur les huit.
- Une analyse financière de la valorisation de la société et de sa solidité financière
- Une analyse extra-financière de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites et qui porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille.

A l'issue de cette analyse, on obtient pour chaque valeur une note ESG dans l'outil Gest World (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière) qui porte sur les trois piliers de l'ESG et couvre dix thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit, etc. L'approche ESG retenue présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires intégrés dans le modèle interne de notation qui disposent également d'un pilier évolutif. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.

Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activité.

La note ESG moyenne pondérée du fonds doit être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien-notées (approche en amélioration de note).

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Afin de gérer la trésorerie et de protéger la performance du fonds selon les circonstances de marché, des OPCVM d'instruments de taux, des titres obligataires et des titres de créance négociables, de nature privée ou publique et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille dans la limite de 25% de l'actif.

Amplegest Pricing Power US pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts d'OPCVM et FIA français ou européens.

Le FCP est soumis au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

Le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice (dans la limite de 10%) et avoir recours à l'emprunt espèce.

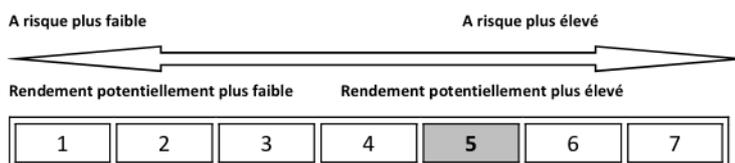
Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés/organisés, dans le but de couvrir et/ou exposer le portefeuille partiellement au risque actions, risque de taux et partiellement ou totalement le risque de change, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Le FCP capitalise ses revenus.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

#### Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [5] :

Le FCP se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de sa forte exposition aux marchés actions.

#### Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit :** Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque est amplifié par l'utilisation de titres spéculatifs ou non notés.

**Risque de liquidité :** Le FCP pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1) Fusion société de gestion

Le 16 juin 2022, à la suite du changement d'actionnariat, Amplegest (société de gestion) et Invest AM (société de gestion) détenues par le Groupe Cyrus ont fusionné. Amplegest qui assure la gestion financière d'Amplegest Pricing Power US a absorbé Invest AM.

2) Changement de siège social d'Amplegest

A la suite du changement d'actionnariat, Amplegest détenue par le Groupe Cyrus a changé d'adresse. Les locaux et le siège social d'Amplegest se situe au 50 boulevard Haussmann, 75009 Paris

3) Lettre aux porteurs du 27/10/2022

A compter du 02/11/2022 :

	Avant l'opération	Après l'opération
<b>Dénomination</b>	Amplegest Actions Internationales	Amplegest Pricing Power US
<b>Classification AMF</b>	<p>Exposition de 0% à 100% de l'actif net du FCP sur l'ensemble des marchés réglementés internationaux, l'exposition aux pays émergents se limitera à 35% de l'actif net.</p> <p>Le FCP sera investi en actions des principales zones géographiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Principaux pays européens (Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Grande Bretagne)</li> <li>- Etats-Unis d'Amérique</li> <li>- Japon</li> </ul>	Néant
<b>Politique d'investissement</b>		
<b>Objectif de gestion &amp; Intégration des critères ESG dans l'objectif de gestion</b>	L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice MSCI ACWI Net Return € (dividendes réinvestis) sur la période de placement recommandés (5 ans minimum).	L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice S&P500 Total Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur la période de placement recommandés (5 ans minimum) en sélectionnant notamment des valeurs qui répondent aux critères ESG.
<b>Indicateur de référence</b>	L'indice MSCI ACWI Net Return € (dividendes réinvestis) est un indice établi par Morgan Stanley Capital International, il est représentatif de la performance des marchés actions	L'indice S&P500 Total Net Return EUR (dividendes réinvestis) est un indice établi par S&P Dow Jones Indices LLC il est représentatif des 500 plus grandes capitalisations américaines. Les informations concernant l'indice sont accessibles sur le site

	Avant l'opération	Après l'opération
	<p>des 23 pays développés. Les informations concernant l'indice sont accessibles sur le site msci.com. Morgan Stanley Capital International Limited, administrateur de l'indice MSCI ACWI Net Return €, est inscrit sur le registre des administrateurs d'indices et d'indicateurs de référence tenu par l'ESMA. Ce taux est publié sur Bloomberg sous le code « NDEEWNR »</p> <p>Le portefeuille n'ayant pas pour but de répliquer son indice de référence, la performance de la valeur liquidative du fonds peut s'écarter de la performance de l'indice.</p>	<p>www.standardandpoors.com. S&amp;P Dow Jones Indices LLC, administrateur de l'indice, est inscrit sur le registre des administrateurs d'indices et d'indicateurs de référence tenu par l'ESMA. Cet indice est publié sur Bloomberg sous le code « SPTRNE Index ».</p> <p>Le portefeuille n'ayant pas pour but de répliquer son indice de référence, la performance de la valeur liquidative du fonds peut s'écarter de la performance de l'indice.</p>
<p><b>Stratégie d'investissement &amp; Précision de l'approche ESG dans la stratégie d'investissement</b></p>	<p>La stratégie repose sur une sélection d'actions sans contrainte de répartition géographique, sectorielle ou de capitalisation (grandes, moyennes et petites). La répartition du portefeuille n'est pas prédéfinie et évoluera en fonction des opportunités d'investissement.</p> <p>Amplegest Actions Internationales et exposé à hauteur de 60% minimum et 100% maximum aux marchés des actions. Géré de façon active, le portefeuille sera concentré et composé d'une sélection de 30 à 70 valeurs.</p> <p>Les gérants suivent une approche de stock picking pour sélectionner des titres de sociétés dont la croissance repose sur un positionnement stratégique fort et leurs capacités à fixer le prix de leurs produits ou services.</p> <p>La sélection de valeurs se fait sur des critères quantitatifs et qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la croissance du chiffre d'affaires et des marges d'exploitation au cours des deux dernières années et pour les deux années à venir.</li> </ul>	<p>Amplegest Pricing Power US a une stratégie d'investissement qui vise à identifier les sociétés émettrices, principalement nord-américaines (au minimum 60% d'exposition) répondant aux caractéristiques de Pricing Power afin d'offrir une surperformance par rapport à son indice de référence. Dans ce cadre, la stratégie d'investissement s'appuie sur un processus de sélection intégrant des critères d'analyse stratégique, d'analyse financière et d'analyse extra-financière. La sélection de titres est discrétionnaire, sans contrainte sectorielle ou de capitalisation. La répartition du fonds pourra évoluer en fonction des opportunités d'investissement et en cohérence avec le processus d'investissement Pricing Power.</p> <p>Dans le détail, le processus d'investissement se concrétise en trois phases qui intègrent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La détermination de l'univers d'investissement</li> <li>- La sélection des titres</li> <li>- La gestion des pondérations</li> </ul> <p>Le fonds est classifié « article 8 » au sens du règlement SFDR car il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent une pratique de bonne gouvernance.</p>

	Avant l'opération	Après l'opération
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure de la dynamique de croissance des bénéficiaires par actions</li> <li>• Publications régulières des résultats en ligne ou supérieures aux prévisions communiquées par le management.</li> <li>• Qualité du management : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Track record, gains de parts de marché, capacité à réaliser des acquisitions rapidement créatrices de valeurs</li> <li>o Présence au capital, engagement ESG</li> </ul> </li> <li>• Position stratégique de l'entreprise dans ses marchés</li> </ul> <p>Ces titres sont conservés en portefeuille tant que leur potentiel de croissance demeure actif et qu'ils demeurent à des niveaux de valorisation que le gérant juge adéquat.</p> <p>La pondération de chaque investissement est définie et revue à partir des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'actualité sectorielle</li> <li>• L'actualité spécifique à l'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nouveaux produits et/ ou acquisitions conduisant à un changement de statut</li> <li>o Changements dans le management, la gouvernance et la réglementation</li> <li>o Les publications récentes de la société</li> <li>o La valorisation en dynamique et en absolu</li> </ul> </li> </ul> <p><b>La notation ESG (Environnement, Social et Gouvernance) :</b></p> <p>Le gérant s'appuiera sur l'analyse ESG de MSCI. L'analyse MSCI évalue les risques et opportunités</p>	<p>I. Détermination de l'univers d'investissement</p> <p>L'univers d'investissement est constitué de toutes les valeurs américaines, à l'exception des valeurs exclues dans le cadre de notre politique d'exclusion. Notre politique d'exclusion a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Le comité d'exclusion identifie les valeurs « interdites » appartenant aux secteurs de l'armement controversé, du tabac et de l'extraction et de la production du charbon mais également toute entreprise ne répondant pas aux standards internationaux d'éthique (pour plus d'informations, la politique d'exclusion est disponible sur le site d'Amplegest <a href="http://www.amplegest.com">www.amplegest.com</a>).</p> <p>Concernant les controverses, elles sont gérées par l'équipe opérationnelle ESG en étroite collaboration avec les équipes de gestion. En cas de controverse jugée critique, la valeur dite « controversée » peut se voir appliquer un malus ou être intégrée dans la liste d'exclusion.</p> <p>Au sein de cet univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuiera sur des critères spécifiques afin d'identifier les sociétés qui répondent aux caractéristiques Pricing Power.</p> <p>Huit critères principaux d'analyse stratégique s'appuieront sur des critères quantitatifs et qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les barrières à l'entrée de la société</li> <li>- Les marchés finaux et de leur potentiel de croissance</li> <li>- L'environnement concurrentiel &amp; l'évolution des parts de marché du groupe</li> <li>- La qualité d'exécution du management</li> <li>- La création de valeur des politiques d'acquisition et/ou de cession, le cas échéant</li> </ul> <p>Cette analyse est complétée par une étude portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La croissance des ventes</li> <li>- L'évolution des marges</li> </ul>

	<b>Avant l'opération</b>	<b>Après l'opération</b>
	<p>de chaque entreprise et de son secteur, son niveau d'exposition à ces risques, sa capacité à les gérer individuellement et comparativement aux autres sociétés de son secteur. Plus d'information sur le site <a href="http://www.msci.com">www.msci.com</a></p> <p>En complément, le gérant pourra s'appuyer sur l'analyse ESG effectuée par l'équipe d'analystes Amplegest et les notes ESG attribuées en interne.</p> <p>La pondération de la valeur sera revue à la baisse si la note globale ESG est faible. Pour autant, une note élevée n'entraînera pas systématiquement la surpondération de la valeur à l'actif du portefeuille.</p> <p>La gestion sera discrétionnaire autorisant une forte autonomie dans le choix des investissements et la capacité notamment de s'éloigner significativement de l'indice de référence d'Amplegest Actions Internationales.</p>	<p>- L'évolution de la croissance de la profitabilité</p> <p>Pour être éligible à la sélection, l'analyse doit permettre de confirmer que 6 des 8 critères sont remplis de manière satisfaisante. Les sociétés remplissant ces critères constituent un vivier de « valeurs Pricing Power » dans lesquels le gérant pourra investir si les éléments d'analyse financière et extra-financiers sont satisfaisants.</p> <p>2. Sélection de valeurs</p> <p>Une fois, les « valeurs Pricing Power » identifiées, l'équipe de gestion sélectionnera, au sein de ce groupe, les sociétés qui lui semblent les plus attractives en s'appuyant sur une double analyse financière et extra-financière.</p> <p>Afin d'avoir une analyse financière et extra-financière la plus complète possible, l'équipe de gestion s'attachera à collecter un maximum d'information sur les sociétés suivies notamment via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les contacts directs avec ces sociétés et l'analyse de leurs publications</li> <li>o Les analyses fournies par des prestataires extérieurs</li> <li>o Les informations disponibles sur les bases de données financières et extra-financières</li> <li>o La participation à des réunions destinées aux investisseurs,</li> </ul> <p>A. L'analyse financière</p> <p>L'analyse financière vise à analyser la valorisation de la société en absolu et en relatif vs. ses pairs et sa solidité financière.</p> <p>Seront ainsi analysées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La valorisation et son évolution dans le temps, en s'appuyant sur les ratios les plus pertinents, selon les secteurs d'activité, par exemple PE, PEG, etc.</li> <li>- La solidité financière en étudiant notamment l'endettement et la capacité</li> </ul>

	Avant l'opération	Après l'opération
		<p>d'autofinancement des sociétés analysées et leurs évolutions.</p> <p>B. L'analyse extra-financière</p> <p>L'analyse extra-financière vise à identifier les risques, la stratégie et les actions mises en œuvre sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elle s'étudie au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'analyse des controverses. L'impact de ces controverses est intégré dans l'analyse propriétaire ESG.</li> <li>- De l'analyse propriétaire de l'univers d'investissement qui se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière développé par nos équipes, GEST World.</li> </ul> <p>La notation extra financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble de l'univers d'investissement, repose sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et rassemble 10 thèmes d'investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse du pilier Environnement repose sur l'analyse des risques concernant le changement climatique, le capital naturel, la pollution/déchets et des opportunités environnementales.</li> <li>• L'analyse du pilier Social repose sur l'analyse des risques du capital humain, de la responsabilité du produit, des parties prenantes et des opportunités sociales.</li> <li>• L'analyse du pilier Gouvernance repose sur l'analyse des risques de la gouvernance de l'entreprise (conseil d'administration, rémunération, comptabilité, etc.) et du comportement de l'entreprise. Au sein de notre modèle GEST World, nous évaluons les pratiques de bonne gouvernance des entreprises et plus particulièrement les risques liés à la gouvernance des entreprises investies.</li> </ul> <p>Nous suivons notamment les sujets liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au contrôle et à l'actionnariat,</li> <li>• A la rémunération,</li> <li>• Aux différents comités de gouvernance,</li> <li>• A la comptabilité,</li> <li>• A l'éthique</li> <li>• A la transparence fiscale.</li> </ul> <p>Chaque pilier est composé de la façon suivante :</p>

	Avant l'opération	Après l'opération
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une note quantitative : donnée statique issue de MSCI à un temps donné,</li> <li>• Une note dynamique : mesure de la progression des sociétés basée sur l'évolution de la note quantitative MSCI sur 3 ans.</li> <li>• Une note discrétionnaire : intégration de toute information relative aux objectifs et engagements concrets des sociétés ainsi qu'aux controverses. Pour compléter son analyse de la composante controversée, Amplegest travaille en partenariat avec un prestataire externe.</li> </ul> <p>La pondération de chacune des notes et piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. Ainsi, la pondération du pilier Social est plus importante (40%) que celle des piliers Environnement et Gouvernance (30% respectivement).</p> <p>La qualité extra-financière de l'émetteur est exprimée selon une note finale comprise entre -4 et 4, la note ESG de 4 représentant une forte qualité extra-financière et celle de -4 une faible qualité extra-financière. La note finale permet une comparaison sectorielle et/ou relative à notre univers d'investissement en toute transparence. Pour la partie non couverte quantitativement par le modèle propriétaire ESG, on applique la moyenne de l'indice et/ou une note issue de l'analyse interne par l'équipe de gestion qui pourra également en parallèle engager le dialogue avec la société et lui faire parvenir éventuellement des lettres d'engagement.</p> <p>L'analyse et la sélection ESG du fonds porte sur 90% minimum des valeurs en portefeuille (liquidité exclues).</p> <p>Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour l'analyse ESG présente plusieurs limites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La disponibilité, la qualité et la fiabilité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires analysées et utilisées par Amplegest dans ses modèles internes.</li> <li>• Amplegest a choisi d'intégrer dans son modèle propriétaire GEST World un pilier évolutif mesurant l'évolution de la note quantitative sur trois ans. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.</li> </ul>

	Avant l'opération	Après l'opération
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le modèle GEST World présente un biais sectoriel.</li> </ul> <p>Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.</p> <p>3. Gestion des pondérations</p> <p>Amplegest Pricing Power US sera constitué de 30 à 50 valeurs.</p> <p>La pondération de chaque investissement est définie et revue à partir d'éléments financiers et extra-financiers (ci-après en italique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'actualité des sociétés : publications de résultats, analyse de la valorisation, événement microéconomique, évolution de l'entreprise (changement de management, gouvernance, réglementaire), controverse, notation ESG, ...</li> <li>L'actualité sectorielle : évolution concurrentielle, évolution de la demande, changements réglementaires et juridiques, ...</li> <li>L'actualité macro-économique.</li> </ul> <p>A l'issue de la construction du portefeuille, est calculée la note ESG pondérée du fonds qui doit être supérieure à celle de son univers d'investissement après élimination des 20% de valeurs les moins bien notées (approche en amélioration de note). La société de gestion s'assurera que l'univers d'investissement initial retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du fonds.</p> <p>Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.</p>

#### 4) Changement de SRRI

Avant 11/2022	Après 11/2022
5	6

### Changements de l'exercice à venir

#### 1) Réglementation Priips

Depuis le 1er janvier 2023, le DICI d'Amplegest Pricing Power US a été remplacé par le DIC, nouveau document en vigueur respectant la réglementation Priips.

#### Préambule :

L'objectif d'Amplegest Pricing Power US est une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice S&P500 Total Net Return exprimé en euro (dividendes réinvestis) sur la période de placement recommandée (5 ans minimum), tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

Amplegest Pricing Power US est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

#### Performance financière de l'OPCVM

##### A. Revue des marchés

Sur l'année 2022, le marché action accuse une baisse marquée. Ainsi le MSCI World All Countries NR, S&P500 Total NR et Nasdaq 100 NR chutent respectivement, en euros, de 13,01%, 13,17% et 26,33%. Le fonds, pour sa part clôture l'année en repli de -25,99% (part IC).

Une baisse qui reflète un changement brutal de paradigme structurel : après des décennies sans hausse des prix, l'inflation a brutalement réapparu, à la fois pour les biens, les services et les salaires. Les banques centrales, la Federal Reserve en premier, ont abandonné leurs politiques monétaires accommodantes pour procéder à plusieurs hausses de leurs taux directeurs. Les marchés obligataires, pour leur part, ont connu un mouvement historique avec le taux de rendement du T bond américain à 10 ans est passé de 1,51% à 3,87% et celui du Bund allemand à 10 ans de -0,18% à 2,57%.

Aux Etats-Unis, la banque centrale a relevé ses taux à 4,5% vs. Près de 0% en quelques trimestres. L'évolution des taux a eu comme première conséquence une forte hausse du dollar qui a monté, en agrégé, de 8,65% contre les principales devises. Si l'activité économique est demeurée soutenue, les sociétés américaines ont néanmoins subi une perte de compétitivité. A cela sont venus s'ajouter, la hausse des coûts de financements, le renchérissement du prix des matières premières, la persistance de nombreuses ruptures dans la supply chain et les hausses de salaires qui ont érodé les marges des entreprises. Les estimations de résultats des entreprises ont été régulièrement revues en baisse : en 2022, la croissance attendue des ventes et des bénéfices par actions du S&P 500 est de 10,2% et 4,7%. Pour 2023, le consensus prévoit une progression des ventes de 3,2% et de 4,8% des bénéfices par actions\*.

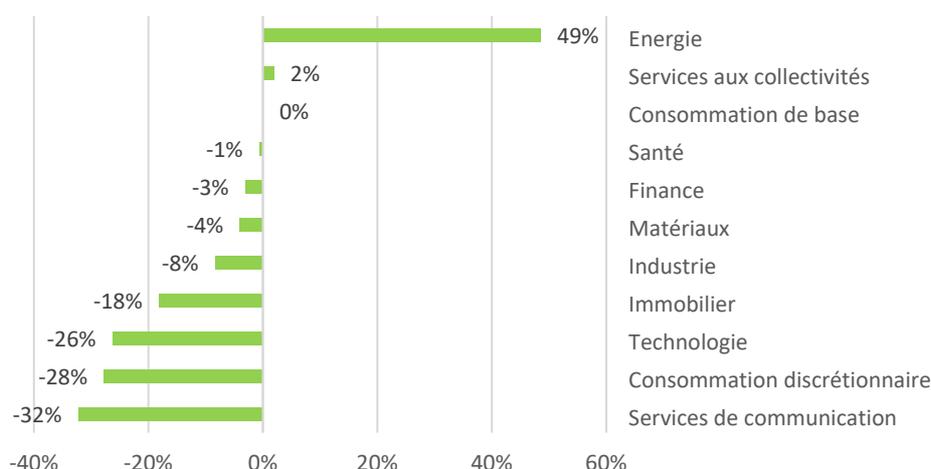
En Europe, la guerre en Ukraine est venue perturber la normalisation de l'économie. Afin de contrer l'inflation croissante, la Banque Centrale a initié un mouvement de hausse de taux, les portant à 2,5%.

En Chine, l'année aura été marquée par la persistance de la stratégie zéro Covid, pénalisant la reprise économique et la demande intérieure. A noter, néanmoins les premiers signes d'ouverture en fin d'année qui laissent présager d'une normalisation sur 2023.

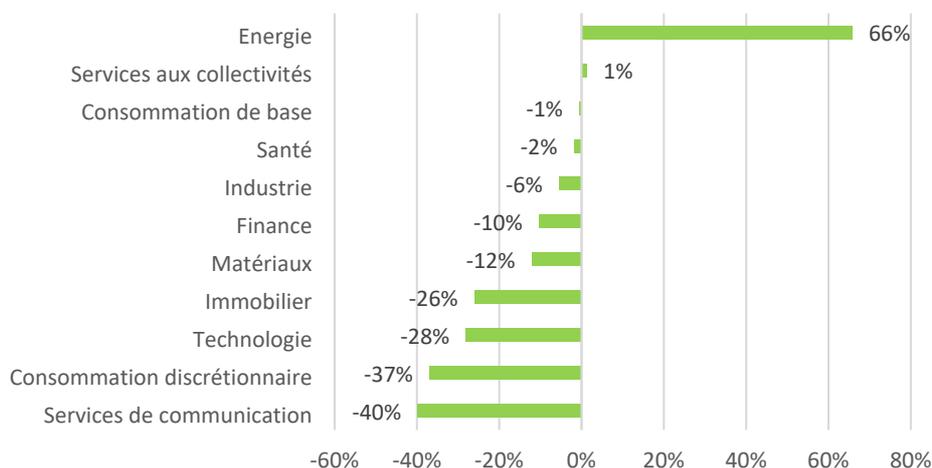
Sur les marchés nous retiendrons :

- Après la baisse de 19% du S&P 500 (en dollar), le PE forward à 16,5x (vs. 21,5x début 2022) revient dans la moyenne 10 ans de 17,2x.
- Si le derating du marché peut sembler limité, une analyse plus fine montre une situation contrastée : sans le secteur de l'énergie, en 2022, la croissance des bénéfices ne serait plus que de 2,5%. Sans Amazon, la croissance du secteur de la consommation discrétionnaire serait de 15,6% vs. -20,3%. Dans les services de communications, Alphabet et Meta seront les plus gros contributeurs négatifs à la baisse des résultats qui aurait été de 5,3% au lieu de -19%. Après vingt ans de surperformance, ce sont les valeurs de la nouvelle économie qui ont subi la plus forte correction. Apple, Alphabet, Amazon, Microsoft ont corrigé respectivement de 27%, 39%, 50% et 29%. L'indice SOX, des semi-conducteurs a chuté 36%.

## Performances sectorielles MSCI (en €)



## Performance sectorielle S&P 500 (en \$)



### B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

Concernant votre fonds, l'année 2022 est marquée par son recentrage sur les actions américaines et son changement de dénomination en Amplegest Pricing Power US, depuis novembre 2022.

Cela s'est traduit notamment par la cession des expositions japonaise et européenne.

En outre, si nous avons procédé à des arbitrages géographiques par exemple en cédant Shiseido pour acquérir Estée Lauder ou encore en cédant CRH pour initier une position en VMC, nous avons également procédé à des recentrages thématiques et sectoriels afin de tenir compte de la plus grande incertitude économique.

Dans ce contexte, nous avons réduit notre exposition :

- Aux semiconducteurs en maintenant notre exposition à celles qui nous semblent les mieux positionnées – à savoir AMD, Applied Materials et Analog Devices notamment.
- Au secteur automobile, européen notamment en cédant Stellantis et Daimler Truck.

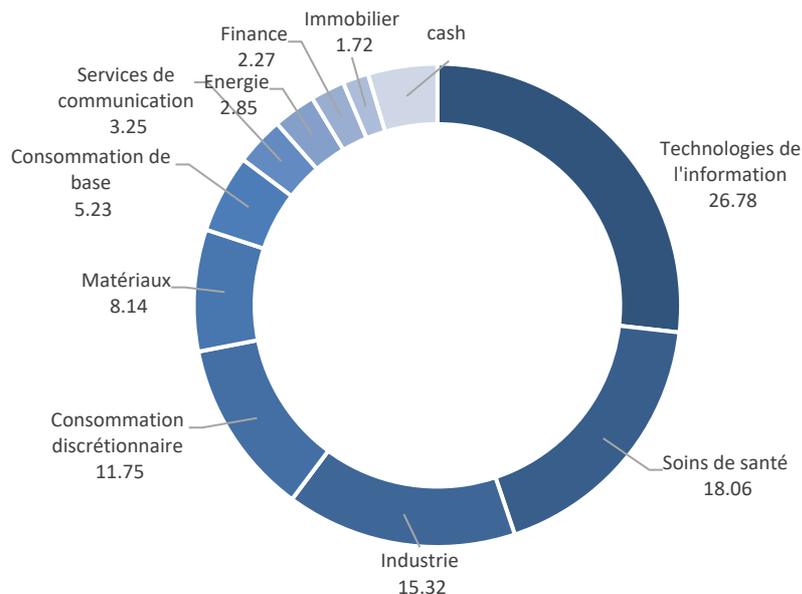
Nous avons augmenté notre exposition :

- Au secteur industriel, et en particulier sur les thématiques de la transition écologique (Xylem, Evoqua Water, Deere) et de la productivité (United Rentals, Ametek) afin de se positionner entre autres sur les grandes orientations de politiques publiques et la modernisation des infrastructures, dans le cadre du programme Inflation Reduction Act entre autres
- Au secteur de la santé, en initiant une exposition dans les Sciences de la vie (Danaher et Thermofisher), un segment présentant de solides barrières à l'entrée et porté par l'innovation.

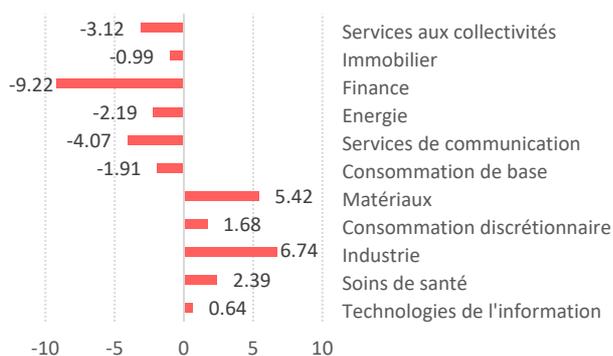
De manière plus globale, la sélection de valeurs s'attache à identifier les sociétés en position concurrentielle forte et capables de répercuter rapidement les hausses de coûts au client final. Le portefeuille présente une large diversification sectorielle tout en se focalisant sur 5 tendances structurelles porteuses : digitalisation, transition écologique, bien-être, entre autres.

Top 10	%
MICROSOFT CORP	6,09%
JOHNSON & JOHNSON	5,65%
APPLE INC	4,85%
MERCK & CO. INC.	4,77%
LINDE PLC	4,19%
COSTCO WHOLESALE CORP	3,90%
SCHLUMBERGER LTD	3,16%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	3,12%
AMETEK INC	2,91%
APPLIED MATERIALS INC	2,83%
	<b>41,47%</b>

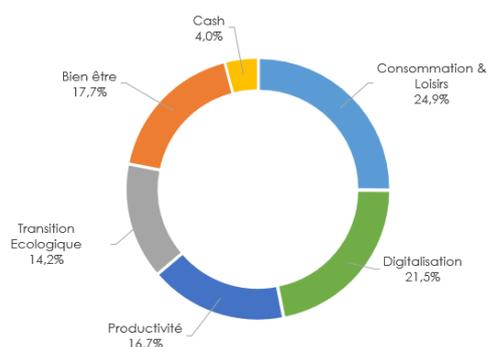
Cartographie de la répartition sectorielle à fin 2022 :



Ecart de pondération par secteur (en %)



Thèmes d'investissements



Dans ce contexte macroéconomique et de marché, incertains, nous considérons que le concept du pricing power prend tout son sens.

(\* : sources Factset, Bloomberg)

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) : néant

### **C. Variation de l'actif**

Au cours de l'année 2022, le nombre de parts du fonds est passé :

- pour la part AC de 415 066.3955 à 472 195.9790 parts, pour un montant de souscriptions de 30 219 824,60 EUR et de rachats pour 20 748 128.50 EUR.
- pour la part IC de 75 125.3805 à 57 869.8805 parts, pour un montant de souscriptions de 375 907,38 EUR et de rachats pour 3 746 173.20 EUR.

Les VL sont passées sur la période :

- de 223.60 EUR à 163.26 EUR soit une baisse de 26.99% pour la part AC.
- de 237.47 EUR à 175.75 EUR soit une baisse de 25.99% pour la part IC.

La variation de l'indice de référence pour la période est de -15.97%.

### **D. Perspectives de l'exercice à venir**

Marquée par une inflation durablement élevée, une crise géopolitique et les difficultés persistantes liées au covid, l'année 2022 aura été une année éprouvante pour les investisseurs sur toutes les classes d'actifs.

Ceux qui avaient placé leur confiance dans des portefeuilles diversifiés (les fameux 50-50 ou 60-40) ont connu la deuxième pire année depuis 1932. Pour la première fois depuis plus de 50 ans, les actions et les obligations ont baissé de manière importante en même temps.

L'année 2023 se présente-t-elle un horizon plus serein pour les investisseurs ?

Bien qu'en théorie la classe d'actifs actions pourrait souffrir d'un essoufflement macroéconomique et d'un environnement de taux plus restrictif, les valorisations se sont déjà sensiblement tassées et le sentiment négatif des investisseurs (niveaux de liquidité...) pourrait encourager les mouvements à contrepied.

Un premier indicateur proviendra des publications du premier trimestre 2023 et des « guidances » des sociétés sur leurs niveaux d'activité et surtout de marge pour l'année à venir. Le marché a déjà commencé à matérialiser un impact négatif important.

De plus, la récession profonde plus qu'attendue par les acteurs de marché ne prend-elle pas la forme d'un atterrissage en douceur de l'économie ?

A en juger les statistiques récentes, la vigueur de la consommation et du marché de l'emploi américain, nous optons plutôt pour la deuxième variante.

Les marchés obligataires, déjà plus volatils que les actions récemment, pourraient continuer de fluctuer avant d'y voir plus clair sur le rythme de hausses des taux des différentes banques centrales.

Un recul des niveaux de progression des prix de base au second semestre paraît probable (ne serait-ce qu'à cause des effets de base et la baisse récentes des différentes matières premières) et pourrait donner plus de visibilité aux investisseurs sur toutes les classes d'actifs.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TAIWAN SEMICONDUCTOR SP ADR	501 324,66	4 193 007,10
COSTCO WHOLESALE CORP	3 949 172,34	
OCTO CREDIT COURT TERME-A		3 782 810,50
ASTRAZENECA PLC		3 737 784,03
MERCK AND	3 725 045,48	
STELLANTIS NV	2 014 796,39	1 586 666,25
LINDE PLC	3 443 920,10	
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	179 374,25	3 258 780,03
FANUC	1 251 116,89	2 037 927,95
SOITEC SA	1 526 231,00	1 368 937,39

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
  - o Change à terme :
  - o Future :
  - o Options :
  - o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(\*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	
<p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **REGLEMENTATION SFTR EN EUR**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## **POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Au cours de l'exercice 2022, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

### **Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :**

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants :

- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire financiers.

### **Procédure de sélection des entités qui fournissent des aides à la sélection d'investissements :**

Le choix des prestataires de recherche est réalisé sur la base des critères suivants :

- Univers d'analyse
- Qualité du service de recherche : accès aux modèles, génération d'idées et site internet
- Mise en relation avec les émetteurs.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2022 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 850 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de 4 analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2022 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 65% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 35% des frais d'intermédiation.

## **COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 319-18 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com)

## **UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE**

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

## **POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (ARTICLE 8 SFDR)**

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

### **A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice**

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leurs ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises de notre univers investissable et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus.

## B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

### 1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel aux services de Proxinvest depuis 2019. Proxinvest est une société française de conseil aux investisseurs, spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial. En 2022, Proxinvest a passé au crible les résolutions de 724 sociétés cotées françaises (soit 14 885 résolutions analysées – source Proxinvest).

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères.

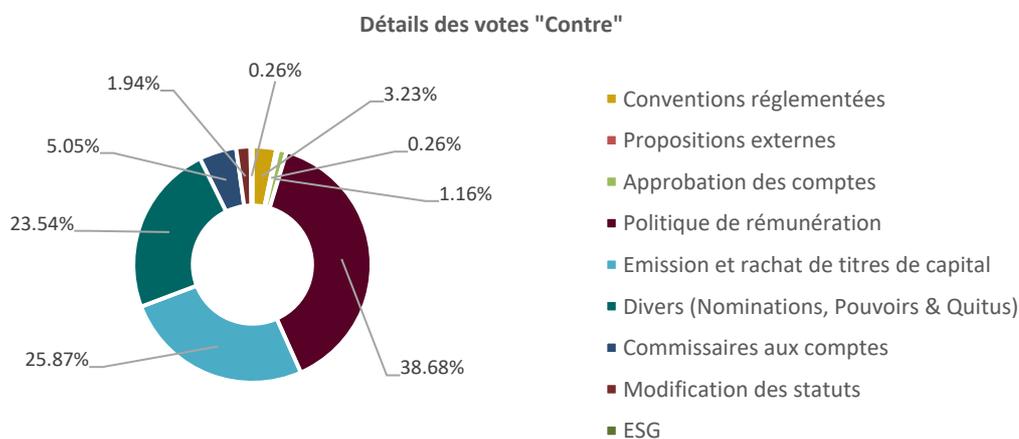
### 2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest. Sur l'univers d'investissement « actions monde », Amplegest fera ses meilleurs efforts pour exercer ses droits de vote et appliquer sa politique d'engagement actionnariale.

### 3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2022

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com)

- Amplegest a participé à 149 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2022 à 12-2022, soit un taux de participation de 81% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (100%) et participation physique (0%).
- Pour 11 résolutions (0.4% des résolutions votées), nous avons été conduits à voter différemment de notre politique de vote prédéfinie pour des raisons très spécifiques.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 2 740
  - Dans **71,8%** des cas nous avons voté **pour**
  - Dans **28.2%** des cas, nous avons voté **contre**



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com)

# PRISE EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ARTICLE 8 SFDR)

## 1) Un process de notation selon des critères définis



Nous utilisons les données brutes fournies par MSCI : pour chaque pilier celles-ci sont pondérées selon notre modèle propriétaire GEST, 30% pour le pilier environnemental, 40% pour le pilier social et 30% pour le pilier de gouvernance. Pour chaque pilier, l'analyse quantitative constitue 50%, l'analyse évolutive 25% et l'analyse discrétionnaire 25%. Au sein du modèle MSCI, les 3 piliers E, S et G se regroupent en 10 thèmes et 35 problématiques ESG clés :

QUANTITATIVE				ÉVOLUTIVE	DISCRÉTIONNAIRE
50 %				25 %	25 %
<p><b>Changement climatique</b></p> <p>4 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Emissions carbone</li> <li>Vulnérabilité au changement climatique</li> <li>Financement de l'impact environnemental</li> <li>Empreinte carbone du produit</li> </ul> <p><b>Responsabilité du produit</b></p> <p>6 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurité et qualité des produits</li> <li>Sécurité chimique</li> <li>Santé et risques démographiques</li> <li>Vie privée et sécurité des données</li> <li>Investissement responsable</li> <li>Sécurité des produits financiers</li> </ul>	<p><b>Capital Naturel</b></p> <p>3 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stress hydrique</li> <li>Biodiversité et utilisation des sols</li> <li>Approvisionnement en matières premières</li> </ul> <p><b>Parties prenantes</b></p> <p>2 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Approvisionnement controversé</li> <li>Relations avec les communautés</li> </ul> <p><b>Gouvernance d'entreprise</b></p> <p>4 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Propriété et contrôle</li> <li>Conseil d'administration</li> <li>Rémunération</li> <li>Comptabilité</li> </ul>	<p><b>Pollution et déchets</b></p> <p>3 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Emissions et déchets toxiques</li> <li>Matériaux d'emballage et déchets</li> <li>Déchets électroniques</li> </ul> <p><b>Capital Humain</b></p> <p>4 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion du travail</li> <li>Normes du travail dans la chaîne d'approvisionnement</li> <li>Développement du capital humain</li> <li>Santé et Sécurité</li> </ul> <p><b>Comportement de l'entreprise</b></p> <p>2 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ethique des affaires</li> <li>Transparence fiscale</li> </ul>	<p><b>Opportunités environnementales</b></p> <p>3 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Technologie propre</li> <li>Construction verte</li> <li>Energies renouvelables</li> </ul> <p><b>Opportunités sociales</b></p> <p>4 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aux communications</li> <li>Accès aux finances</li> <li>Accès aux soins de santé</li> <li>Opportunité en matière de nutrition et de santé</li> </ul>	<p>Prise en compte de la démarche de progression de la société</p> <p>Note quantitative sur 3 ans</p>	<p>Prise en compte d'éléments discrétionnaires</p> <p>Notation CDP (organisation internationale à but non lucratif gérant la plus importante plateforme de données et reporting environnementaux pour les entreprises)</p> <p>Target SBTi</p> <p>Scandales liés à l'environnement</p> <p>Contrôle de l'efficacité des politiques des droits de l'Homme de l'entreprise</p> <p>Scandales sociaux</p> <p>Féminisation des instances de gouvernance</p> <p>Rémunération liée à des objectifs ESG</p>
<p>↓</p> <p>Note {-4 ; +4}</p>					

## 2) Notation du portefeuille au cours de l'exercice

Au 30/12/2022, la note ESG globale était de 0,90 sur une base de [-4 ; +4] :

- note environnementale : 1,25 ;
- note sociale : 0,67 ;
- note de gouvernance : 0,84.

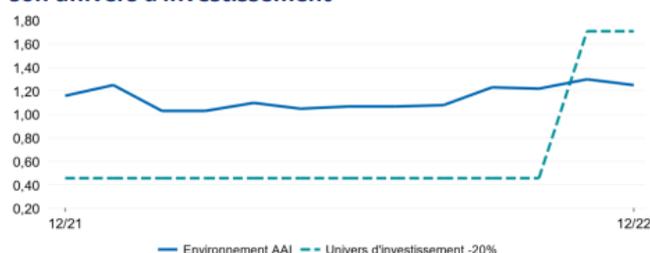
Le fonds se compare aux 80% meilleures notes ESG de l'univers d'investissement.

100% (hors liquidités) du fonds fait l'objet d'une notation ESG. Le fonds a pris en compte la notation ESG dans les décisions d'investissements à partir de novembre 2022.

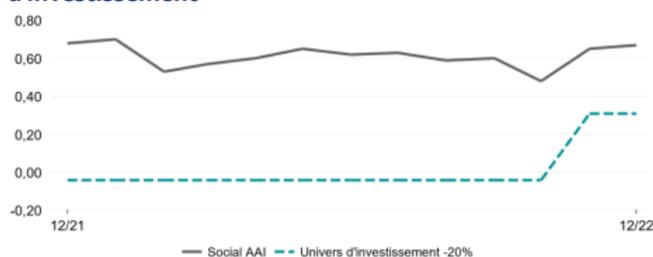
Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



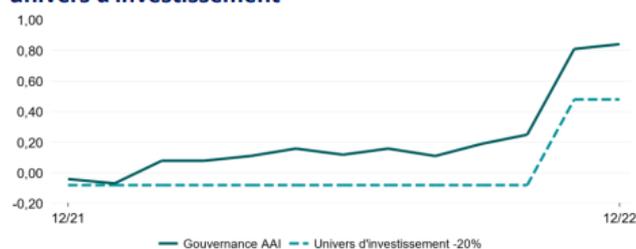
Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement



Univers d'investissement : S&P 500 EUR Net Total Return (dividendes réinvestis)

Source : modèle propriétaire GEST World, données depuis le 1er décembre 2021, pas de données historiques disponibles.

## B. Mesure des indicateurs de risque de durabilité et commentaires sur le niveau d'impact de durabilité du portefeuille

En vertu de la taxonomie définie par l'Union Européenne, le principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important' s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## 1) Indicateurs de risques environnementaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 30 décembre de l'exercice
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de niveau 1 (tCO2e)	1 504 218
	Emissions de niveau 2 (tCO2e)	1 964 167
	Emissions de niveau 3 (tCO2e)	9 976 895
	Total des émissions (tCO2e)	13 445 280
	Impact carbone (tCO2e)	13 445 280
	Intensité d'émission des gaz à effet de serre des investissements (tCO2e/M€CA)	725
	Exposition aux énergies fossiles des investissements	0
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Quote part de production et consommation d'énergie non renouvelable	6%
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Pour les entreprises ayant un fort impact climat, rapport de Gwh consommé par million d'euros de chiffre d'affaires	69%
Biodiversité	Quote part des actifs dont les activités sont localisées près de zone de biodiversité avec un impact négatif sur la biodiversité	6%
Protection de l'eau	Niveau de pollution de l'eau en tonnes d'eau par million d'euros investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	0
Déchets	Tonnes de déchets non recyclables émises par million d'euro investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	9

## 2) Indicateurs de risques sociétaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 30 décembre de l'exercice
Respect des droits de l'homme	% des investissements en sociétés impliquées dans des violations des principes de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	Entreprises exclues de notre univers
	% des investissements en sociétés qui ne sont pas dotées de procédures et de contrôle du respect des principes et recommandations de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	48%
Exposition aux armes controversées	% des investissements en fabricants ou vendeurs de mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques	Entreprises exclues de notre univers
Diversité et égalité des salariés	Ecart de rémunération entre hommes et femmes	9/100
	Ratio de parité de composition des comités de direction, conseils d'administration	30%

Le taux de couverture du portefeuille au 30/12/2022 est de 95%.

Source : Trucost

### C. Nos engagements : Adhésion aux standards internationaux, signature des PRI et CDP

Dès 2010, Amplegest décide de s'investir aux côtés de ses clients et salariés dans une démarche solidaire pour une finance plus humaine, utile et responsable, c'est-à-dire la finance de demain.

Amplegest s'engage à devenir un acteur reconnu de la finance responsable :

- Utile : Au service de ses clients privés, elle offre un accompagnement patrimonial et financier sur le long terme ; au service des entreprises cotées, elle apporte des moyens pour leur développement par ses investissements dans leurs titres ; au service des personnes (ses salariés, ceux des entreprises financées, ses fournisseurs, ...), elle développe une relation de confiance, respectueuse des valeurs et équilibrée.
- Responsable : Consciente de son rôle dans la société, elle inscrit son action dans le long terme, elle s'engage dans des investissements qui préparent l'avenir et non dans la spéculation, elle est déterminée à rendre compte en toute transparence de ses activités et de leurs impacts.

Amplegest affirme son engagement pour une finance durable et responsable en adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2019 et en signant les Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020 (Les CDP sont une initiative mondiale lancés en 2000 qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Amplegest fait maintenant partie des 662 investisseurs signataires, représentant 110 000 milliards de dollars d'actifs.).

### **INFORMATION SUR LES CRITERES ESG**

Le fonds utilise les critères ESG dans sa gestion.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com)

### **INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE**

Le fonds n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel du fonds à la taxonomie est estimé à 0%.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

### **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du ratio du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

### **POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION**

#### **1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération**

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Directoire lors de l'embauche.

La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.
- la rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année, un potentiel de 30% la deuxième année et un potentiel de 30% la troisième et dernière année.

#### **2) Décision et réexamen de la politique de rémunération (art 384-85-2 du règlement général AMF)**

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

### 3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2022 :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (56 collaborateurs en moyenne)	4.806.918	1.700.483	6.507.401
Membres du Comité de Direction	732.216	315.000	1.042.216
Gérants	1.898.617	863.844	2.762.461

Le FIA ne paie aucune commission de surperformance, aucune rémunération variable versée aux gérants ne l'est au titre de la performance du FIA.

### AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST  
50 Boulevard Haussmann  
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :  
[www.amplegest.com](http://www.amplegest.com)

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2022**

**AMPLEGEST PRICING POWER US**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AMPLEGEST  
73, boulevard Haussmann  
75004 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMPLEGEST PRICING POWER US relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



**AMPLEGEST PRICING POWER US**

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



**AMPLEGEST PRICING POWER US**

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Amaury Couplez

2023.04.20 11:56:54 +0200



## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 30/12/2022 en EUR**

**ACTIF**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>83 113 936,93</b>	<b>106 127 805,13</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>83 113 936,93</b>	<b>96 686 880,82</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	83 113 936,93	96 686 880,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>		<b>9 100 284,71</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		9 100 284,71
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		<b>340 639,60</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		340 639,60
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>73 895,96</b>	<b>66 622,18</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	73 895,96	66 622,18
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>4 241 210,80</b>	<b>5 870 500,74</b>
Liquidités	4 241 210,80	5 870 500,74
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>87 429 043,69</b>	<b>112 064 928,05</b>

## PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	98 988 154,45	104 325 393,56
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-10 484 888,72	7 933 870,32
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 237 174,37	-1 608 284,45
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>87 266 091,36</b>	<b>110 650 979,43</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>162 952,33</b>	<b>1 413 948,62</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	162 952,33	1 413 948,62
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>87 429 043,69</b>	<b>112 064 928,05</b>

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

**HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
PROSUS NV 03/2022 CALL 80		92 280,15
ADVA MICR DEVI INC 06/2022 CALL 155		734 919,65
AIRBUS SE 06/2022 CALL 120		453 934,40
ANHE BUSC INBE SA/NV 06/2022 CALL 60		136 115,20
PROSUS NV 03/2022 CALL 75		1 122 361,92
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	14 840,58	
Produits sur actions et valeurs assimilées	900 149,64	584 336,52
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>914 990,22</b>	<b>584 336,52</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	20 663,50	20 053,46
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>20 663,50</b>	<b>20 053,46</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>894 326,72</b>	<b>564 283,06</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 013 527,18	1 896 398,18
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-1 119 200,46</b>	<b>-1 332 115,12</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-117 973,91	-276 169,33
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-1 237 174,37</b>	<b>-1 608 284,45</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011382233 - Part AMPLGEST PRICING POWER US IC : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC

FR0011382225 - Part AMPLGEST PRICING POWER US AC : Taux de frais maximum de 2,35 % TTC

### **Commission de surperformance**

Part AC et IC : 20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice de référence MSCI ACWI € dividendes réinvestis jusqu'au 01/11/2022 puis S&P500 Total Net Return EUR dividendes réinvestis depuis le 02/11/2022

La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle nette de frais du FCP au-delà de la performance de l'indice de référence : S&P500 Total Net Return EUR (dividendes réinvestis).

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence S&P500 Total Net Return EUR (dividendes réinvestis), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM.

### **Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation)**

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice). En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

A compter du 1er janvier 2022, si à la fin de la période de cristallisation, si une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

L'OPCVM pourra provisionner des frais variables dès lors qu'il surperforme son indicateur de référence, y compris en cas de performance négative tout en respectant la période de référence de rattrapage.

En cas de rachat d'actions, si à la date de rachat une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

### **Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance)**

Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La provision pour commission de surperformance pourra être comptabilisée si la condition suivante est remplie :

- Toute sous-performance constatée depuis le dernier prélèvement ou au cours des 5 années antérieures a été rattrapée.

A cette fin, une période d'observation de 1 à 5 exercices glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part AMPLEGEST PRICING POWER US AC	Capitalisation	Capitalisation
Part AMPLEGEST PRICING POWER US IC	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>110 650 979,43</b>	<b>73 826 171,11</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	30 567 579,15	40 708 508,17
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-24 466 148,84	-15 543 172,40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 019 904,59	7 636 884,46
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-15 486 067,65	-977 590,58
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	102 875,42	225 020,02
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-820 261,87	-250 714,44
Frais de transactions	-168 308,17	-146 830,49
Différences de change	-273 508,77	2 075 916,21
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-15 841 110,50	4 528 261,52
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 155 811,47	18 996 921,97
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-18 996 921,97	-14 468 660,45
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	99 359,03	-99 359,03
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		-99 359,03
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	99 359,03	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 119 200,46	-1 332 115,12
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>87 266 091,36</b>	<b>110 650 979,43</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							4 241 210,80	4,86
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4 241 210,80	4,86								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	81 849 124,60	93,79	1 264 812,33	1,45				
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	38 727,73	0,04						
Comptes financiers	152 536,56	0,17	833 307,52	0,95	37 477,83	0,04	0,16	
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	35 168,23
	Coupons et dividendes en espèces	38 727,73
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>73 895,96</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	10 544,03
	Frais de gestion fixe	152 408,30
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>162 952,33</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-89 056,37</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AMLEGEST PRICING POWER US AC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	165 658,1761	30 191 671,78
Parts rachetées durant l'exercice	-108 528,5926	-20 719 975,63
Solde net des souscriptions/rachats	57 129,5835	9 471 696,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	472 195,9790	
<b>Part AMLEGEST PRICING POWER US IC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 759,3821	375 907,37
Parts rachetées durant l'exercice	-19 014,8821	-3 746 173,21
Solde net des souscriptions/rachats	-17 255,5000	-3 370 265,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57 869,8805	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AMLEGEST PRICING POWER US AC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMLEGEST PRICING POWER US IC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Part AMLEGEST PRICING POWER US AC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 878 161,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	51,15
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part AMLEGEST PRICING POWER US IC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	135 314,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	0,02
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-1 237 174,37	-1 608 284,45
<b>Total</b>	<b>-1 237 174,37</b>	<b>-1 608 284,45</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part AMPEGEST PRICING POWER US AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 231 721,68	-1 543 871,98
<b>Total</b>	<b>-1 231 721,68</b>	<b>-1 543 871,98</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part AMPEGEST PRICING POWER US IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-5 452,69	-64 412,47
<b>Total</b>	<b>-5 452,69</b>	<b>-64 412,47</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 484 888,72	7 933 870,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-10 484 888,72</b>	<b>7 933 870,32</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part AMPEGEST PRICING POWER US AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-9 265 837,28	6 662 586,60
<b>Total</b>	<b>-9 265 837,28</b>	<b>6 662 586,60</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part AMPEGEST PRICING POWER US IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 219 051,44	1 271 283,72
<b>Total</b>	<b>-1 219 051,44</b>	<b>1 271 283,72</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>28 569 201,88</b>	<b>41 874 472,57</b>	<b>73 826 171,11</b>	<b>110 650 979,43</b>	<b>87 266 091,36</b>
<b>Part AMPLEGEST PRICING POWER US AC en EUR</b>					
Actif net	22 327 363,10	35 367 081,98	60 275 819,91	92 810 214,70	77 095 330,86
Nombre de titres	170 517,6231	214 234,2618	307 818,4503	415 066,3955	472 195,9790
Valeur liquidative unitaire	130,93	165,08	195,81	223,60	163,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,69	3,97	19,35	16,05	-19,62
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,83	-2,44	-7,70	-3,71	-2,60
<b>Part AMPLEGEST PRICING POWER US IC en EUR</b>					
Actif net	6 241 838,78	6 507 390,59	13 550 351,20	17 840 764,73	10 170 760,50
Nombre de titres	46 094,5182	37 935,7409	66 053,5119	75 125,3805	57 869,8805
Valeur liquidative unitaire	135,41	171,53	205,14	237,47	175,75
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,81	4,11	20,16	16,92	-21,06
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,01	-1,79	-6,51	-0,85	-0,09

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ETATS-UNIS</b>				
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	38 200	2 319 720,61	2,66
ALPHABET- A	USD	28 600	2 365 814,74	2,71
AMAZON.COM INC	USD	22 800	1 795 612,23	2,06
AMERICAN EXPRESS CO COM	USD	14 100	1 953 192,39	2,24
AMETEK INC	USD	19 500	2 554 415,90	2,93
ANALOG DEVICES INC	USD	12 400	1 906 967,94	2,18
APPLE INC	USD	34 900	4 251 412,90	4,87
APPLIED MATERIALS INC	USD	27 200	2 483 345,21	2,85
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC.	USD	6 000	582 167,64	0,67
BORGWARNER INC	USD	15 500	584 919,37	0,67
COSTCO WHOLESALE CORP	USD	8 000	3 423 964,00	3,93
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC - A	USD	7 600	750 238,14	0,86
DANAHER CORP	USD	8 700	2 164 967,19	2,48
DEERE & CO	USD	4 300	1 728 546,78	1,98
EQUINIX INC	USD	2 400	1 473 909,62	1,69
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	USD	5 400	1 256 135,38	1,44
EVOQUA WATER TECHNOLOGIES CO	USD	30 500	1 132 383,27	1,30
IDEX CORP	USD	8 100	1 733 989,31	1,99
INTUIT INC	USD	4 100	1 496 157,88	1,72
JOHNSON & JOHNSON	USD	29 900	4 952 029,81	5,67
LULULEMON ATHLETICA INC.	USD	5 500	1 652 062,63	1,89
MALIBU BOATS INC - A	USD	18 000	899 493,72	1,03
MERCK AND	USD	40 200	4 181 689,48	4,79
MICROSOFT CORP	USD	23 740	5 337 827,49	6,11
O REILLY AUTOMOTIVE	USD	2 200	1 740 920,68	1,99
OTIS WORLDWIDE CORP-WI	USD	22 800	1 673 980,87	1,91
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	8 100	1 059 698,11	1,21
RALPH LAUREN A	USD	16 300	1 614 870,62	1,85
SCHLUMBERGER LTD	USD	55 300	2 771 740,11	3,17
SHERWIN-WILLIAMS CO	USD	7 000	1 557 575,47	1,79
SYNOPSIS INC	USD	5 550	1 661 409,62	1,90
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	5 300	2 736 411,96	3,14
TJX COMPANIES INC	USD	24 900	1 858 278,64	2,13
UNITED RENTALS INC	USD	4 900	1 632 812,68	1,87
VULCAN MATERIALS CO	USD	10 800	1 773 099,57	2,03
WASTE MANAGEMENT INC	USD	13 800	2 029 761,86	2,33
XYLEM	USD	14 100	1 461 688,54	1,68
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>76 553 212,36</b>	<b>87,72</b>
<b>IRLANDE</b>				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	6 500	1 626 157,88	1,86
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>1 626 157,88</b>	<b>1,86</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ASTRAZENECA PLC	GBP	10 000	1 264 812,33	1,45
LINDE PLC	USD	12 000	3 669 754,36	4,21
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>4 934 566,69</b>	<b>5,66</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>83 113 936,93</b>	<b>95,24</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>83 113 936,93</b>	<b>95,24</b>
Créances			73 895,96	0,09
Dettes			-162 952,33	-0,19
Comptes financiers			4 241 210,80	4,86
<b>Actif net</b>			<b>87 266 091,36</b>	<b>100,00</b>

Part AMPEGEST PRICING POWER US AC	EUR	472 195,9790	163,26
Part AMPEGEST PRICING POWER US IC	EUR	57 869,8805	175,75

## 7. ANNEXE(S)

**Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit:**

*Amplegest Pricing Power US*

**Identifiant d'entité juridique:**

*LEI : 969500DYMLRK8URCGP47*

## Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



**Oui**



**Non**



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

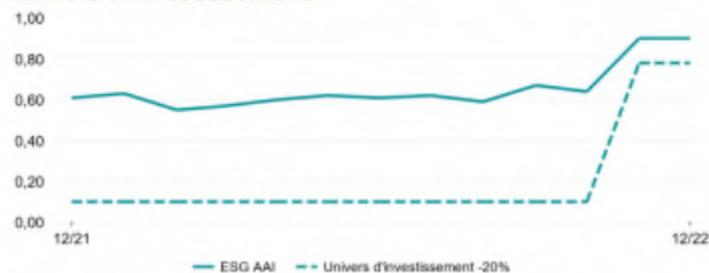


**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

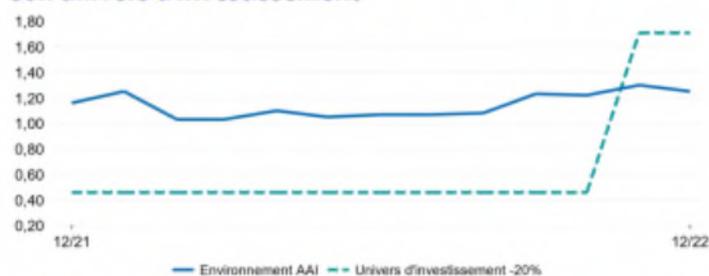
- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

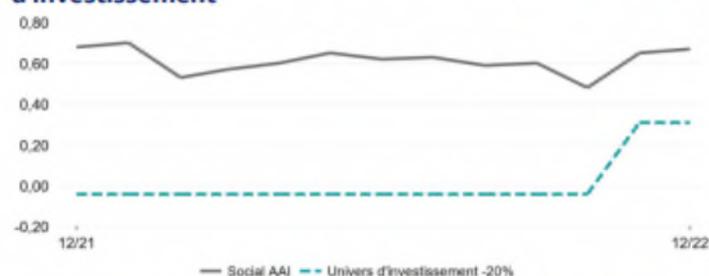
### Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



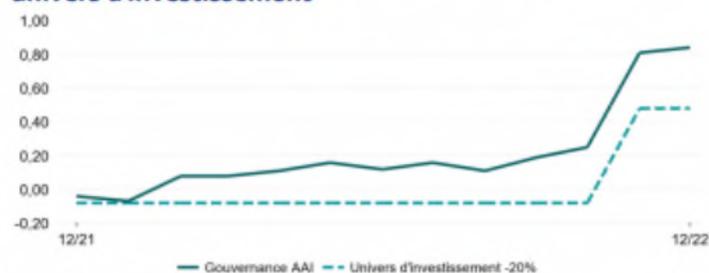
### Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



### Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



### Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement



Univers d'investissement : S&P 500 EUR Net Total Return (dividendes réinvestis)  
Source : modèle propriétaire GEST World, données depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021, pas de données historiques disponibles.

\*Données au 30/12/2022

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds n'a pas d'objectifs d'investissements durables.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Nous n'avons pas d'objectifs d'investissements durables pour ce fonds et ne mesurons pas d'investissements durables mais prenons en compte les caractéristiques ESG dans nos décisions d'investissement.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements car lorsqu'un gérant analyse une valeur, il étudie la notation ESG de cette valeur du modèle GEST World. Ainsi si la valeur obtient une bonne note ESG qui permet au fonds d'avoir une moyenne ESG supérieure aux 80% meilleures notes ESG de son univers, alors elle sera potentiellement sélectionnée. Parmi les 9 critères financiers et extra-financiers, 7 doivent être validés.

Les indicateurs du modèle GEST World, qui composent la note ESG et qui correspondent à ceux des incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

La note ESG moyenne du fonds doit être supérieure à celle des 80% meilleures notes ESG de son univers.

Enfin, la politique d'exclusion exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui sont dans le secteur du tabac, du charbon thermique, qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:*

Ces principes décrivent le cadre des Nations Unies et de l'OCDE sur les droits de l'homme. Au sein d'Amplegest, nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations

Unies. Parmi les 10 principes de ce pacte mondial, 5 principes concernent les droits de l'Homme et les normes internationales du travail. En excluant ces entreprises qui violent le pacte mondial des Nations Unies, nous nous conformons aux principes directeurs des Nations Unies. La liste de valeurs exclues suite à la violation du pacte mondial des Nations Unies est définie selon la Norges Bank. Au 31.12.2022, 23 valeurs étaient exclues suite à ce motif.

Nous incluons également les controverses dans nos analyses et notamment les controverses de violation des droits de l'Homme. L'analyse des controverses est la suivante :

- Chaque année, nous analysons les controverses critiques selon Vigéo Eiris et nous décidons de leur appliquer un malus sur leur note ESG discrétionnaire.
- De façon bi-mensuelle, nous regardons l'évolution des controverses critiques
- De façon trimestriel, nous regardons l'évolution des controverses, qu'importe leur niveau de sévérité

Aussi, nous réunissons le comité controverses chaque semestre pour évoquer les controverses, les résultats des analyses controverses, ainsi que l'éventualité de l'exclusion de valeurs suite à l'apparition de controverses graves, répétées et non jugées.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. Comme décrit ci-dessus, les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements car lorsqu'un gérant analyse une valeur, il étudie la notation ESG de cette valeur. Ainsi si la valeur obtient une bonne note ESG qui permet au fonds d'avoir une moyenne ESG supérieure aux 80% meilleures notes ESG de son univers, alors elle sera potentiellement sélectionnée. Parmi les 9 critères financiers et extra-financiers, 7 doivent être validés.

Les indicateurs du modèle GEST qui correspondent à ceux des incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

La note ESG moyenne du fonds doit être supérieure à celle des 80% meilleures notes ESG de son univers.

Enfin, la politique d'exclusion exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui sont dans le secteur du tabac, du charbon thermique, qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.



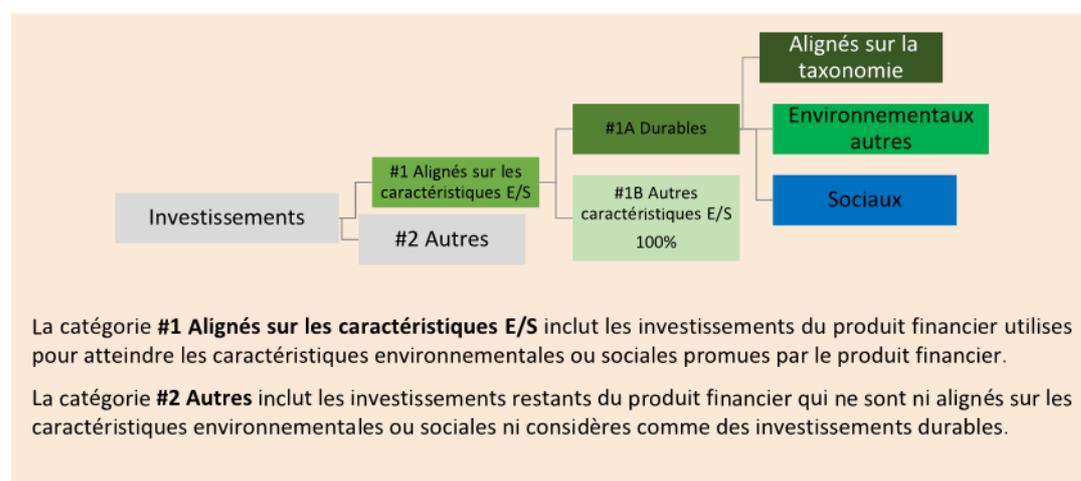
### **Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?**

Top 10 (31.12.2022)	Secteur	% actifs	Pays
Microsoft	Technologie	6,12%	Etats-Unis
Johnson & Johnson	Santé	5,67%	Etats-Unis
Apple	Technologie	4,87%	Etats-Unis
Merck & Co	Santé	4,79%	Etats-Unis
Linde	Energie	4,21%	Etats-Unis
Costco Wholesale	Biens et services aux consommateurs	3,92%	Etats-Unis
Schlumberger	Produits et services industriels	3,18%	Etats-Unis
Thermo Fischer Scientific	Santé	3,14%	Etats-Unis
Ametek	Biens et services aux consommateurs	2,93%	Etats-Unis
Applied Material	Technologie	2,85%	Etats-Unis

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 0% au 31.12.2022. Les investissements étaient dans la catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S ».



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs sont les suivants : Technologie, Produits et services industriels, Santé, Distribution, Biens et services aux consommateurs, Chimie, Services aux collectivités, Energie, Construction et matériaux, Immobilier, Automobiles et composants.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

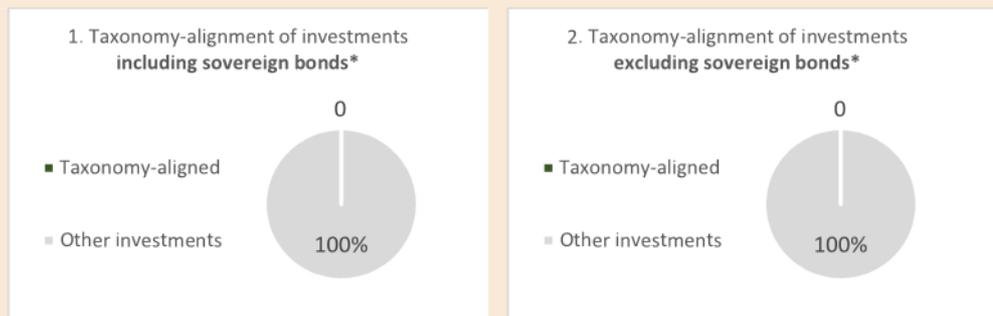
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

0% car nous ne disposons pas encore de données sur l'alignement à la taxinomie de la part des entreprises.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

### ● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part était de 0%.

### ● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Nous n'avons pas de période de référence car les entreprises n'ont pas encore publié leur part d'alignement à la taxinomie.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.**



### Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements qui ne disposent d'aucune information sur l'ESG et/ou qui ne veulent pas la diffuser font partie de cette catégorie. Cette catégorie représentait 0% de l'actif du fonds au 31.12.2022.

## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Nous avons envoyé au total 13 lettres d'engagements pour entamer un dialogue sur des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance en 2022. 1 lettre a été envoyée à des valeurs de l'univers d'investissement du fonds en 2022. Nous avons également participé à une tribune pour promouvoir les say on climate afin d'avoir plus de transparence sur leur politique climatique. Au cours de l'année 2022, nous avons voté au total à 149 assemblées générales ce qui représente 81% des AG et à 2740 résolutions. Seulement 24 résolutions concernaient l'environnement et le social en 2022, et nous avons voté « pour » pour 22 d'entre elles.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est celui de l'OPC.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

N/A

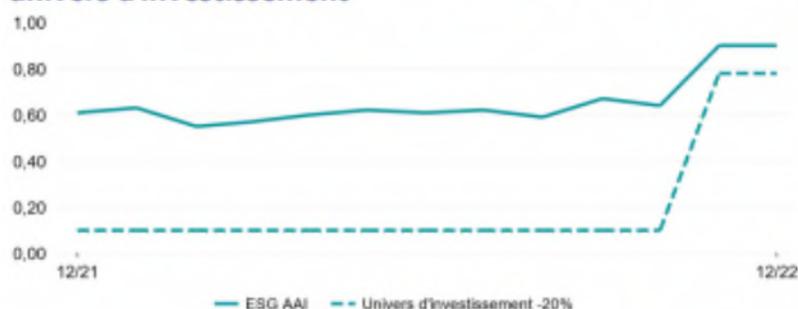
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Veillez vous référer à la première question.

### Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.